

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, telle que présentée par le propriétaire ci-après mentionné, lors d'une séance générale qui se tiendra le **4 juillet 2022 à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date.

Demande numéro 2022-018 – 3390, route Marie-Victorin

La demande vise à permettre l'aménagement d'une allée d'accès d'une largeur de 29 mètres sis au 3390, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concepts de Francesca Afar, dossier 41-D52-002, en date du 21 février 2022.

Le terrain porte le numéro 6 224 617 du Cadastre officiel du Québec, dans la zone I-307.

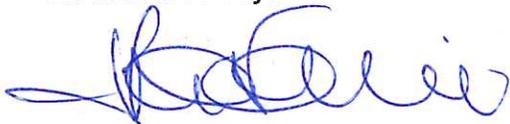
Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier d'ici cette date, aux coordonnées suivantes :

Services juridiques & greffe
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
greffe@ville.varennes.qc.ca

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**.

Donné à Varennes ce 15 juin 2022.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe,



Me Johanne Fournier, OMA



Document accompagnant l'avis public pour la demande de dérogation mineure n° 2022-018 afin de permettre l'élargissement d'une entrée charretière à 28,9 mètres sur le terrain sis au 3390, route Marie-Victorin (lot 6 224 617 du Cadastre Officiel du Québec)

PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DU TERRAIN VISÉ)



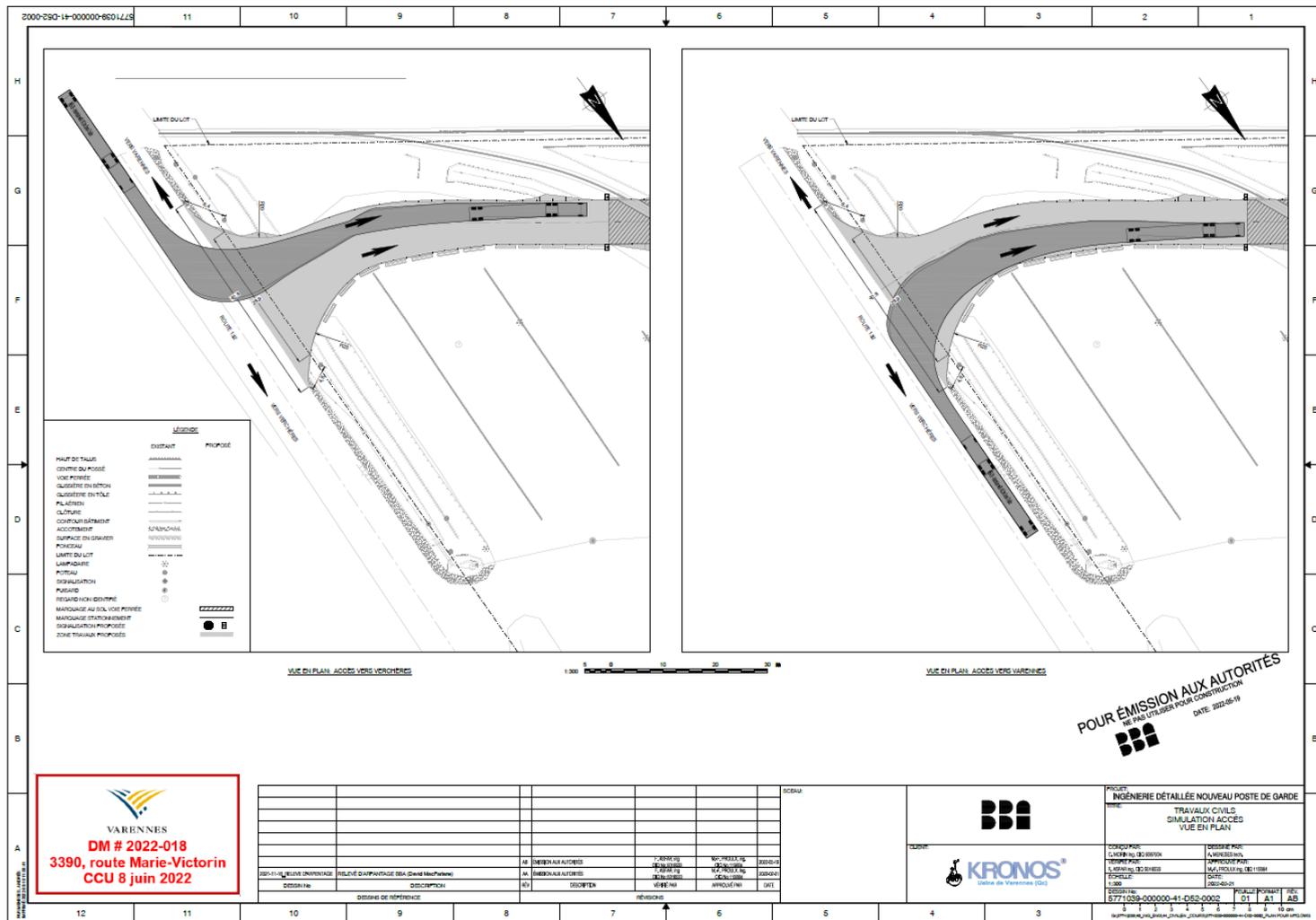
PRÉSENTATION DU DOSSIER (EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (LOCALISATION DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE VISÉE)



PRÉSENTATION DU DOSSIER (PLAN DE L'OPÉRATION CADASTRALE)



VARENNES
DM # 2022-018
3390, route Marie-Victorin
CCU 8 juin 2022

| DESIGNER | DESIGNATION |
|---------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CLAUDE GILLES | INGÉNIEUR |



CONDUCTEUR	CLAUDE GILLES	DESIGNER	CLAUDE GILLES
VÉRIFICATEUR	CLAUDE GILLES	APPROUVÉ	CLAUDE GILLES
DATE	2022-06-19	DATE	2022-06-19

NATURE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le site industriel de l'industrie de Kronos sera réaménagé. Une des modifications consiste à reconfigurer le trajet des camions tant sur le site qu'au niveau de l'accès au site. Afin de faciliter l'accès aux camions et d'assurer une meilleure sécurité tant pour les usagers du site que pour les usagers de la route 132, les requérants souhaitent agrandir une entrée charretière. L'entrée charretière aura la largeur de 28,9 mètres. En vertu du règlement de zonage en vigueur, la largeur maximale pour une entrée charretière en zone industrielle est de 20 mètres (article 276).

Le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 8 juin 2022. Les membres ont fait une recommandation favorable.